

REF



Ottawa, Canada

Programme de décentralisation du gouvernement fédéral	1
La protection des travailleurs en Alberta	3
Décès de M. Jean-Charles Bonenfant	3
Le gouvernement fédéral établit ses positions face au Bill 101 — Cette loi ne sera pas référée à la Cour suprême, a dit M. Trudeau	4
On pourrait construire des routes avec des pneus?	5
Programme national d'encouragement aux écrivains et éditeurs canadiens	5
Nouveau commissaire aux langues officielles	6
Premier programme en toxicologie offert au Canada	6
Moins de victimes de la route	6
La chronique des arts	7
C'est déjà l'hiver!	8
L'enseignement du français en Colombie-Britannique	8
Signature du Plan d'urgence canado-américain contre la pollution dans la mer de Beaufort	8
Nouvelles brèves	8

Programme de décentralisation du gouvernement fédéral

Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement fédéral déménagera 15 nouveaux services de ministères et organismes fédéraux de la région de la capitale nationale. Ces déménagements impliquent le transfert d'environ 2 500 postes à temps plein, et 1 500 postes à temps partiel dans 12 localités du Canada.

Le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, qui est responsable du programme de décentralisation du gouvernement, en a fait l'annonce le 3 octobre. Le ministre a déclaré que si l'on tient compte des neuf déménagements déjà annoncés depuis le début du programme en 1975, ce sont, au total, quelque 4 600 postes à temps plein et 5 500 postes à temps partiel qui quitteront la région de la capitale, de 1977 à 1982, pour être relocalisés dans 24 villes des dix provinces.

"Cependant, a dit M. Chrétien, ceci ne veut pas dire que 4 600 fonctionnaires quitteront la région de la capitale nationale...une bonne partie de ces postes seront occupés par des personnes embauchées sur place dans chacune des villes d'accueil."

Le gouvernement s'efforcera de trouver un nouvel emploi aux fonctionnaires dont les postes sont relocalisés mais qui refusent de s'éloigner de la région de la capitale. Cependant, malgré l'impossibilité de donner une garantie absolue d'emploi, le gouvernement espère qu'aucun congédiement ne sera nécessaire.

Cinq des services qui ont été déménagés récemment ont été relocalisés en Ontario, quatre au Québec, trois en Nouvelle-Écosse, et un dans chacune des provinces suivantes: Saskatchewan, Colombie-Britannique et Alberta.

De plus, le ministère de la Santé et du Bien-être social et celui des Approvisionnement et Services, ont annoncé qu'ils envisageaient d'implanter dans des centres moins importants certains services installés dans les grandes agglomérations.

Langues d'enseignement

Le gouvernement a annoncé que tout déménagement d'une unité administrative de la fonction publique fédérale impliquant un groupe appréciable d'une minorité linguistique officielle (selon la destination) ne se ferait que lorsqu'on aurait la certitude, par le moyen d'une entente permanente avec la province d'accueil ou autrement, que les enfants d'employés du gouvernement fédéral pourront faire leurs études dans la langue qu'ils utilisent

Objectifs de la décentralisation

Au Canada, la fonction publique fédérale se regroupe surtout dans la région de la capitale nationale; on y trouve près de 27 p. cent des fonctionnaires fédéraux, soit plus de 75 000 personnes. Cette concentration dépasse de beaucoup celle que l'on observe aux États-Unis, par exemple, où environ 12 p. cent seulement des employés fédéraux travaillent dans la région de Washington, D.C.

L'un des objectifs de la décentralisation est de réduire la concentration excessive des employés fédéraux dans la région de la capitale nationale. Les autres objectifs sont: rapprocher l'administration des programmes fédéraux des personnes directement concernées; aider les régions où le développement économique est lent et le taux de chômage élevé; rendre l'administration fédérale plus présente dans les collectivités où elle l'était peu et où des activités concernant l'ensemble du pays peuvent contribuer à l'unité nationale.

M. Chrétien a aussi déclaré: "Le Programme de réinstallation du gouvernement fédéral a été lancé afin de déterminer quels services de la fonction publique fédérale pourraient être transférés de la région de la capitale nationale dans des villes plus petites, sans toutefois nuire à l'efficacité. Les villes choisies sont celles qui ont une faible croissance économique ou un taux de chômage élevé, ou encore celles où le gouvernement fédéral

Dernière heure

Élections provinciales du Manitoba: Le Nouveau Parti démocratique de M. Ed. Schreyer a été défait par le Parti progressiste conservateur de M. Stirling Lyon aux élections du 11 octobre.

Les premiers résultats (avant recomptage officiel) ont donné: 33 sièges au PC, 23 au NPD et 1 aux libéraux.

19 oct. 77

est peu présent.

“Je crois que ce programme peut contribuer considérablement à la question de l'unité nationale. Le programme de réinstallation et de décentralisation peut aider les Canadiens à mieux comprendre le rôle du gouvernement et donner à l'ensemble du pays le sentiment de mieux participer aux affaires fédérales.

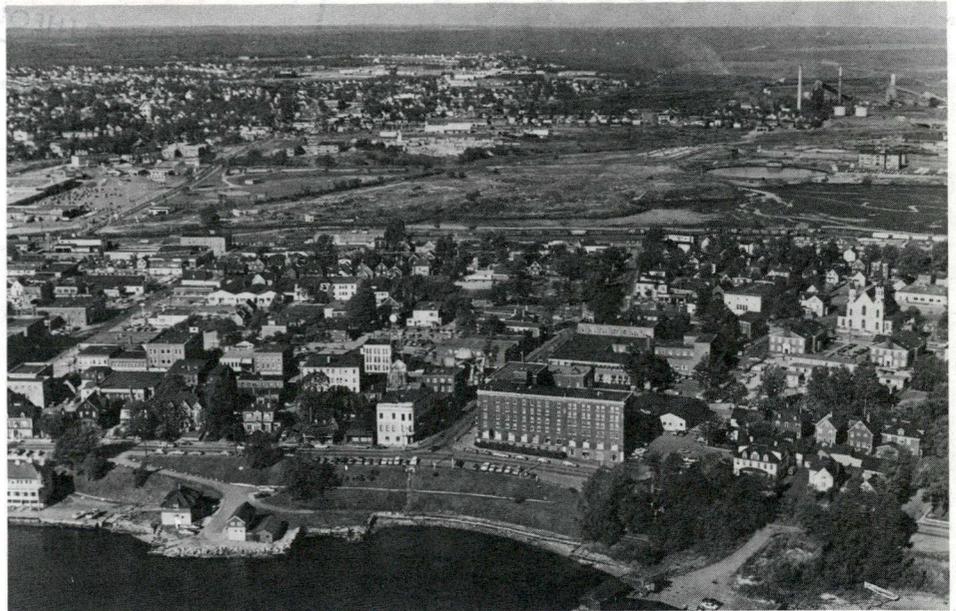
“La réinstallation et la décentralisation joueront également un rôle en matière de promotion des politiques gouvernementales relatives à l'expansion économique régionale et à l'équilibre de la croissance urbaine.”

Déménagements récents

Les efforts des dernières années ont produit des résultats. Par exemple, le siège social de la Société des transports du Nord Ltée a été transporté à Edmonton; celui de PetroCan a été établi à Calgary; une succursale de l'Hôtel de la Monnaie a été créée à Winnipeg; l'activité du ministère de l'Expansion économique régionale a été répartie entre quatre centres régionaux, et les services ont été établis dans les provinces, l'administration centrale seule demeurant dans la région de la capitale nationale.

En mai 1975, le président du Conseil du Trésor d'alors (M. Chrétien) a été chargé d'élaborer un programme et de désigner les groupes de fonctionnaires de la région de la capitale nationale et des grands centres urbains du Canada qui pourraient déménager. En vertu de ce programme, neuf projets de déménagement ont été annoncés par les ministères ou organismes suivants: Revenu national – Impôt, Approvisionnements et Services Canada, Affaires des anciens combattants et Assurance-chômage.

Les dépenses totales en immobilisation exigées par le programme de décentralisation s'élèveront à environ 190 millions de dollars. Il ne s'agira pas de dépenses nettes supplémentaires puisque la plus grande partie de ces dépenses seront imputées au budget ordinaire de construction du ministère des Travaux publics. Les dépenses en immobilisation liées à la décentralisation profiteront évidemment aux collectivités où s'installeront ces services bien avant qu'aient lieu les déménagements. Dans de nombreux cas, il faudra construire de nouveaux immeubles; on estime que cela produira directement environ 4 700 années-hommes dans l'industrie de la construction et 11 000 années-hommes dans les secteurs connexes.



Vue partielle de Sydney (N.-É.) où sera transféré le service du courrier du bureau des passeports (ministère des Affaires extérieures).

Centre d'information, N.-É.

Sommaire des déménagements annoncés le 3 octobre 1977

La sous-division du précambrien de la Commission géologique du Canada, de même que d'autres services connexes du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, déménageront à Thunder Bay (Ont.) – 109 emplois.

Le laboratoire de lutte contre la maladie, du ministère de la Santé et du Bien-être social, déménagera à Kamloops (C.-B.) – 51 emplois.

Le bureau régional de Statistique Canada (Ottawa) déménagera à North Bay (Ont.) – 40 emplois.

Le service de la diffusion et les services connexes de l'Office de tourisme du Canada déménagera à Yarmouth (N.-É.) – 55 emplois.

La direction des levés et de la cartographie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources déménagera à Sherbrooke (Québec) – 750 emplois.

Le service du courrier du bureau des passeports, du ministère des Affaires extérieures, déménagera à Sydney (N.-É.) – 82 emplois à temps plein – 56 temporaires.

Le service de la réglementation des télécommunications, du ministère des Communications, déménagera à Québec (Québec) – 251 emplois.

Le ministère de l'Environnement créera un Institut national de recherche en hydrologie à Saskatoon (Sask.) dont les employés, en majeure partie, travaillent actuellement dans la région de la capitale nationale – 115 emplois.

Le bureau des drogues dangereuses, du ministère de la Santé et du Bien-être social, déménagera à North Bay (Ont.) – 115 emplois.

Le bureau régional de l'Ontario et la direction générale des services médicaux, du ministère de la Santé et du Bien-être social, déménagera à Thunder Bay (Ont.) – 56 emplois.

Revenu Canada (Impôt) qui a un centre de développement professionnel dans la région de la capitale nationale, offrira un centre analogue aux employés des Douanes et accise; ces deux centres de formation seront situés à Rigaud (Québec) – 490 emplois.

Le service philatélique (vente par correspondance) du ministère des Postes déménagera à Antigonish (N.-É.) – 50 emplois à temps plein – 20 temporaires.

Revenu Canada ouvrira un second centre des données fiscales pour l'Ontario à Sudbury (Ont.) – 110 emplois à temps plein – 1 400 temporaires.

Le bureau central de la Société du crédit agricole déménagera à Camrose (Alb.) – 136 emplois.



Le ministre français des Affaires étrangères, M. Louis de Guiringaud (à gauche), est accueilli à son arrivée à Ottawa, le 5 octobre, par son homologue canadien, M. Don Jamieson. Au cours de sa visite de deux jours M. de Guiringaud a eu des entretiens sur des questions bilatérales et internationales.

La protection des travailleurs en Alberta

Depuis que l'Assemblée législative de l'Alberta a adopté une loi sur la sécurité au travail, au cours de 1976, plusieurs développements se sont produits.

Au ministère du Travail, dix-sept nouveaux emplois ont été pourvus à la Direction de la santé et de la sécurité au travail, et d'autres seront bientôt créés.

...La Direction de la santé au travail, est probablement l'une des unités les plus actives et les plus compétentes de son genre au Canada. Le personnel de la Direction comprend actuellement trois hygiénistes industriels certifiés par l'*American Board of Industrial Hygiene*. Les personnes qualifiées dans ce domaine technique font partie, en fait, du groupe "un parmi un million" au Canada.

Une liste du personnel connu de la santé au travail, dans l'Alberta, a été dressée et un projet d'inscription des ouvriers de l'amiante a commencé. Des solutions aux quelques problèmes posés par ce projet sont étudiées.

À Calgary, un bureau de la Direction de la santé et des radiations a ouvert ses portes en mai. Des bureaux pour les services médicaux et l'hygiène au travail seront ouverts dans un proche avenir.

...L'éducation et la formation en pré-

vention des accidents et en premiers soins sont en pleine progression, et un certain nombre de projets de recherche ont débuté. Un de ces projets très importants préparera des propositions pour l'étude de l'incidence du cancer dans la province afin de déterminer s'il existe des relations entre celui-ci et le développement industriel. Cette recherche est menée par l'intermédiaire du *Provincial Cancer Hospitals Board*. À l'Université de l'Alberta, un projet permettra de développer davantage les tests relativement simples et peu coûteux auxquels sont soumis les produits et corps chimiques industriels, afin de détecter leur potentiel mutagène et cancérigène. Un chercheur de l'Université de Calgary sera le premier, dans l'Alberta, à entreprendre une étude des statistiques des accidents en relation spécifique avec l'influence de facteurs comme le tabac, l'alcool et les médicaments sur l'incidence des accidents industriels.

Un travail important concernant des comités communs de la santé et de la sécurité, sur les lieux de travail, se poursuit actuellement.

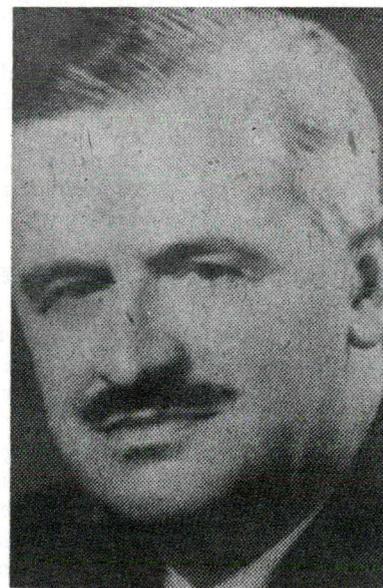
Les règlements de la prévention des accidents régis par la Loi sur les accidents de travail ont été transformés en règlements pouvant être appliqués sous la Loi sur la santé et la sécurité au travail.

(Extrait de *La prévention au Canada*.)

Décès de M. Jean-Charles Bonenfant

M. Jean-Charles Bonenfant, professeur à la faculté de droit de l'Université Laval et spécialiste en droit constitutionnel, est décédé subitement, le 5 octobre, à Québec, à l'âge de 65 ans.

M. Bonenfant ne s'est pas seulement fait connaître par un grand nombre de publications touchant le droit constitutionnel canadien. Communicateur né, journaliste dans sa jeunesse, il était aussi toujours apprécié comme conférencier et comme animateur à la radio et à la télévision. Outre maints articles publiés dans les journaux et dans les revues spécialisées, son ouvrage central, "Les institutions politiques du Canada", témoigne de l'ampleur de la culture de cet homme que d'aucuns surnommaient "une encyclopédie vivante".



En plus d'avoir été longtemps directeur de la Bibliothèque de la Législature, M. Bonenfant avait participé à la rédaction du nouveau Règlement de l'Assemblée législative, dont il fut le conseiller juridique pendant 17 ans.

Professeur de droit à l'Université Laval, M. Bonenfant a aussi fait bénéficier largement de ses vastes connaissances les facultés des sciences sociales, des sciences de l'éducation et l'Institut d'histoire.

M. Bonenfant était membre de la Société royale du Canada, de la Société des Dix, du Conseil des Arts du Canada, de l'Association canadienne d'histoire, du comité d'édition de l'*Encyclopedia Universalis* pour le Canada et du conseil d'administration du quotidien *La Presse*.

Le gouvernement fédéral établit ses positions face au Bill 101 — Cette loi ne sera pas référée à la Cour suprême, a dit M. Trudeau

Au cours d'une conférence de presse tenue le 6 octobre à Ottawa, le premier ministre du Canada a déclaré: "...en résumé, je dis que le gouvernement fédéral n'a ni désavoué le Bill 101 et la loi qui en découle, ni décidé d'en référer à la Cour suprême..." Il a aussi expliqué les raisons qui l'ont amené à adresser à M. Lévesque, une lettre dans laquelle il demandait au gouvernement du Québec de reconsidérer le refus qu'il a opposé à la proposition du gouvernement fédéral d'amender la Constitution afin de garantir les droits linguistiques de la minorité à travers le Canada.

Nous présentons ici le texte partiel de la déclaration sur la Position du gouvernement face à la Loi 101 du Québec, texte qui a été remis à la presse et qui accompagnait la lettre de M. Trudeau.

Le gouvernement fédéral se soucie de la Loi 101 parce qu'elle nuira: a) à l'unité du Canada et à l'exercice de droits égaux pour les deux langues officielles; b) aux droits et libertés fondamentaux des Canadiens; c) à la sécurité et l'épanouissement des minorités de langue officielle de tout le pays; d) à la prospérité du Québec.

Le gouvernement fédéral considère que la Loi 101 n'est pas conforme à sa conception du Canada, selon laquelle les droits des minorités de langue officielle du pays doivent être entièrement respectés, qu'il s'agisse des anglophones au Québec ou des francophones dans les autres provinces. Le gouvernement fédéral estime que les deux paliers de gouvernement devraient fournir les services essentiels dans les deux langues officielles lorsque le nombre le justifie, et favoriser l'égalité linguistique.

Le gouvernement fédéral s'engage à maintenir une société à prédominance francophone au Québec. Il estime que les gouvernements fédéral et provinciaux devraient agir de manière à favoriser le caractère francophone de cette province, afin que la collectivité de langue française puisse s'épanouir pleinement...

Aussi, le gouvernement fédéral s'oppose sans réserve aux dispositions de la Loi 101 qui:

- a) dévient dans cette partie du Canada qu'est le Québec, l'égalité de statut du français et de l'anglais;
- b) dévient l'égalité de statut du français et de l'anglais dans les lois et les tribunaux;
- c) privent tous les Québécois, sauf certains anglophones, du droit de choisir librement la langue officielle d'enseignement de leurs enfants;
- d) interdisent l'accès aux écoles anglaises aux Canadiens anglophones qui vont s'installer au Québec;



"...cette idée de fractionner le Canada ne sera, en dernière analyse, combattue effectivement par les citoyens..." (M. Trudeau, le 6 octobre.)

e) refusent toute garantie qu'à l'avenir les services publics et parapublics seront offerts en anglais aussi bien qu'en français, et

f) compromettent la bonne marche des affaires et de l'industrie au Québec, ainsi que l'expansion vigoureuse de l'économie dans la province.

Après un examen approfondi de la Loi 101, le gouvernement fédéral conclut que:

- a) la validité de certaines dispositions de la Loi est douteuse du point de vue constitutionnel, tandis que d'autres pourraient se révéler anticonstitutionnelles, suivant leur mode d'application;
- b) la validité constitutionnelle d'une loi provinciale devrait normalement être contestée en premier lieu devant les tribunaux provinciaux...
- c) ...Comme les problèmes soulevés par la Loi 101 sont extrêmement nombreux et complexes, c'est seulement lorsqu'un litige aura été porté devant un tribunal

inférieur qu'il sera possible de rendre un jugement valable en Cour suprême.

Par conséquent, le gouvernement fédéral:

a) a conclu qu'il ne conviendrait pas dans les circonstances actuelles de renvoyer la Charte du Québec directement à la Cour suprême pour en déterminer la validité constitutionnelle; b) interviendra et fera valoir son point de vue dans toute poursuite amorcée par un citoyen ou un groupe du Québec pour contester la validité constitutionnelle d'une ou plusieurs dispositions de la Loi 101 ou prendre toute mesure juridique que pourront exiger les circonstances entourant quelque cas particulier que ce soit...

Mesures politiques plutôt que juridiques

Le projet de Loi 101 est maintenant une loi provinciale. Le gouvernement fédéral estime qu'il serait préférable dans les circonstances actuelles d'opter pour des mesures politiques plutôt que juridiques, et que les dispositions coercitives de la Loi devraient être abolies par voie démocratique. Le gouvernement fédéral veut s'assurer que les droits des citoyens québécois ne seront pas entravés davantage. Il veut aussi s'assurer que les droits des minorités de langue officielle de tout le Canada seront protégés en permanence par la Constitution du pays et non assujettis à la volonté individuelle de chaque gouvernement.

Aussi, le gouvernement fédéral a proposé à toutes les provinces de consacrer par un amendement à la Constitution le droit de tous les parents canadiens de choisir pour l'enseignement de leurs enfants l'une ou l'autre des deux langues officielles, là où le nombre le justifie. Il a proposé une formule de participation qui permettrait à chaque province d'accepter ledit amendement, dès qu'elle serait prête ou capable de le faire. Cette formule "de participation au choix" a été proposée pour la première fois en 1971 à Victoria, lors du débat sur la consécration des droits linguistiques. Bien que le gouvernement fédéral considère ce procédé moins souhaitable que la consécration immédiate desdits droits, il a accepté cette formule, sachant qu'on ne pourrait progresser que de cette façon. Le gouvernement fédéral estime une fois de plus que, dans le contexte actuel, la consécration immédiate serait préférable à cette formule. La proposition n'appuie en rien les articles concernés de la Loi 101. Le gouvernement est disposé à discuter cette

proposition avec tous les gouvernements provinciaux intéressés.

Le gouvernement fédéral cherchera, en outre, à obtenir des provinces leur engagement à adopter certains principes d'égalité linguistique, et à explorer des moyens de sauvegarder et de protéger les droits des minorités de langues officielles au Canada au moyen de diverses mesures fédérales, provinciales et conjointes. Ces mesures donneraient effet, grâce à des programmes gouvernementaux, à la modification constitutionnelle que le gouvernement cherche à obtenir, tout en montrant aux Canadiens et aux Québécois que la langue et la culture des deux groupes linguistiques officiels peuvent s'épanouir dans un Canada uni.

On pourrait construire des routes avec des pneus?

Le caoutchouc des pneus usés pourrait être récupéré, transformé en rognures et servir, mélangé au bitume, au revêtement des routes et des rues dans les provinces des Prairies, selon un rapport de deux firmes d'experts-conseils rédigé pour le compte de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et du ministère fédéral des Pêches et de l'Environnement.

Des essais au Canada et aux États-Unis ont démontré que les routes en béton bitumineux caoutchouté pourraient durer deux fois plus longtemps que les routes en béton ordinaire. Elles adoucissent par ailleurs la tenue de route, donnent meilleure prise aux pneus et résistent davantage au crevassement.

Le rapport recommande donc la construction, à Regina, d'une usine de récupération pour desservir les provinces des Prairies en fournissant des revêtements pour les routes provinciales et municipales. Le rapport déclare que le marché pour les rognures de caoutchouc est considérable et peut encore s'accroître, et que la récupération de tous les genres de pneus est techniquement réalisable.

L'économie réalisée et les avantages pour l'environnement compenseraient largement le coût et les efforts nécessaires à la réalisation de ce projet. Les bénéfices sont évalués à 118 millions\$ sur une période de dix ans.

Le rapport affirme que l'application du système proposé permettrait de récupérer 44 p. cent du potentiel énergétique de chaque pneu.

Programme national d'encouragement aux écrivains et éditeurs canadiens

Organisée par l'Association des éditeurs canadiens et le Conseil canadien de l'édition, une importante exposition du livre s'est tenue récemment à Toronto.

Le secrétaire d'État, M. John Roberts, en tant que représentant du gouvernement, a profité de l'occasion pour annoncer cinq nouvelles initiatives par lesquelles le gouvernement fédéral apportera son appui à la littérature canadienne. Voici quelques extraits du discours prononcé par M. Roberts à cette occasion:

...En tant que secrétaire d'État, je fais tout en mon pouvoir pour encourager, consolider et faire avancer les secteurs de nos entreprises culturelles qui sont d'appartenance canadienne. Je suis conscient des problèmes et je m'emploie à les résoudre...

J'aimerais ce soir m'arrêter en particulier sur les initiatives du gouvernement qui porteront sur le livre et l'édition. Il s'agit de cinq programmes qui, tous, relèvent du Conseil des Arts du Canada et dont le financement s'étendra sur trois ans.

Semaine nationale du livre

Même s'il est encourageant de voir se multiplier les salons du livre et autres expositions de haute qualité comme celle-ci, il y a quand même encore une lacune à combler; il nous manque encore une manifestation annuelle qui se situe vraiment à l'échelle nationale, qui braque les caméras de l'actualité sur la littérature canadienne des deux langues officielles et qui serve de pont pour rapprocher écrivains et éditeurs anglophones et francophones.

C'est pour combler cette lacune que le gouvernement parrainera chaque année une semaine nationale du livre: la première est prévue pour l'automne 1978.

Cette semaine-là rappellera aux Canadiens la joie de lire. Elle aura comme pièce de résistance une exposition publique d'envergure qui se tiendra chaque année dans une ville différente: les Canadiens pourront défiler devant des étalages considérables de livres canadiens rédigés en français ou en anglais; ils pourront rencontrer les auteurs, prendre part à des discussions et à des débats auxquels participeront des sommités littéraires; ils pourront aussi, évidemment, acheter tous les livres qu'ils voudront. J'espère qu'on pourra aussi faire coïncider la semaine du livre avec l'annonce et la présentation des grands prix littéraires, tel celui du gouverneur général.

Achats et dons de livres

Ensuite, pour que les gens des provinces anglophones et les groupes francophones hors Québec puissent plus facilement se procurer des ouvrages rédigés en français, et pour que les Québécois trouvent plus facilement des livres anglais, nous allons élargir le programme des achats et des dons de livres du Conseil des Arts.

Nous allons dépenser 900 000\$ au cours des trois prochaines années pour acheter des livres canadiens et les distribuer gratuitement aux bibliothèques municipales et scolaires...

Traduction de livres

En vertu du nouveau programme, un montant de 500 000\$ sera affecté à la traduction en anglais ou en français, selon le cas, d'oeuvres canadiennes illustres publiées il y a au moins dix ans.

Traduction de pièces de théâtre

Un programme semblable sera mis sur pied pour la traduction de pièces de théâtre, des nouvelles comme des anciennes. Une somme de 300 000\$ est réservée à cette fin pour la période de trois ans.

Les livres d'enfants

Enfin, et c'est peut-être le point le plus important, nous instaurerons un programme spécial d'aide aux livres pour enfants. Pour assurer la survie de la littérature canadienne, voire du pays tout entier, il faut encourager les jeunes à s'intéresser toujours davantage aux bons livres, à comprendre que c'est là qu'ils trouveront les connaissances et les valeurs que leur ont léguées leurs aînés.

Le programme paiera une partie des frais de production et de commercialisation d'ouvrages de qualité qui, entre autres, renseigneront les jeunes Canadiens sur eux-mêmes, sur leurs différences culturelles et sur leurs ressemblances en tant qu'hommes ou femmes d'un même pays. La somme affectée, sur trois ans, à cet effort pour encourager l'édition de livres pour enfants sera de 200 000 dollars.

Nouveau commissaire aux langues officielles

M. Max Yalden, qui occupait le poste de sous-ministre des Communications, a été nommé, au mois de septembre dernier, commissaire aux langues officielles. Son mandat est d'une durée de sept ans. Il succède à M. Keith Spicer.

M. Yalden est né à Toronto. Il est bachelier ès arts du collège Victoria de l'Université de Toronto (1952) et possède



M. Max Yalden

une maîtrise et un doctorat en philosophie de l'Université du Michigan (1956). Il a, de plus, étudié à Paris et, en 1958, il a suivi des cours de russe à l'Université de Cambridge.

M. Yalden entre au ministère des Affaires extérieures en 1956 et, deux ans plus tard, il est affecté à l'ambassade canadienne à Moscou. En 1960, il fait partie de la délégation canadienne à la Conférence de Genève sur le désarmement. De retour au pays, il travaille à la Direction du désarmement jusqu'à sa nomination au poste de premier secrétaire à l'ambassade canadienne à Paris (août 1963). Élevé au rang de conseiller à la même ambassade en 1965, il devient, en 1967, adjoint particulier du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures préposé aux relations fédérales-provinciales. De 1969 à 1973, M. Yalden est sous-secrétaire d'État adjoint, chargé principalement de la promotion du bilinguisme et des programmes d'aide à l'éducation au niveau post-secondaire.

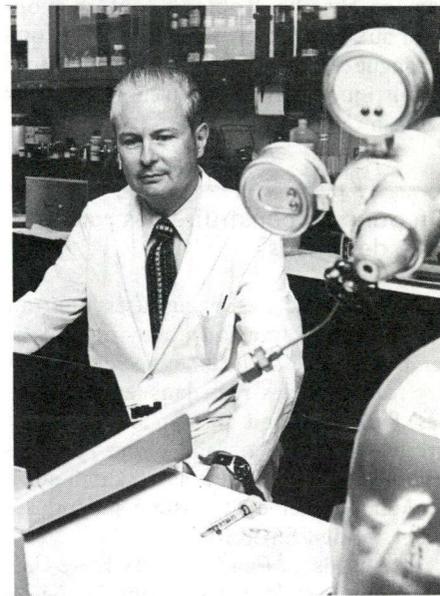
Premier programme en toxicologie offert au Canada

L'Université McGill, à Montréal, est la première université canadienne à offrir un programme de doctorat en toxicologie. Elle entend répondre ainsi à l'inquiétude croissante exprimée par le gouvernement et le public au sujet des effets nocifs des produits chimiques sur les tissus biologiques.

Le programme sera donné, dès cette année, par le département de pharmacologie et de thérapeutique de la faculté de médecine de cette université. L'Université McGill bénéficie déjà d'une tradition bien établie en toxicologie, mais jusqu'ici les membres du département s'étaient limités à l'enseignement et à l'étude des aspects cliniques tels que les doses excessives de médicaments. Le nouveau programme sera axé sur les effets de nombre de produits chimiques agricoles, industriels et ménagers sur les tissus des reins, du cœur, du foie et du système nerveux chez les humains.

Le directeur du programme, M. Donald Ecobichon est l'un des plus éminents chercheurs en toxicologie du Canada. "Nous ne savons, dit-il, presque rien sur les quelque 5 000 nouveaux produits chimiques mis sur le marché cette année en Amérique du Nord, sans parler des quelques milliers de produits

lancés l'an dernier et les milliers d'autres auparavant." Or le Canada manque de spécialistes en toxicologie pour étudier les problèmes causés par bon nombre de ces substances. M. Ecobichon souligne que le Québec est la seule province dont le gouvernement reconnaisse, en encourageant et en finançant le programme de l'Université McGill, qu'il faudra faire un effort sérieux pour étudier scientifiquement les effets nocifs des produits chimiques industriels et agricoles sur les tissus biologiques.



M. Donald Ecobichon

Henry J. Kahanek

Moins de victimes de la route

Les statistiques définitives ne sont pas encore publiées mais les chiffres préliminaires laissent entrevoir une baisse remarquable du nombre d'accidents mortels survenus sur les routes canadiennes en 1976.

En fait, les dirigeants de Transports Canada prévoient la plus forte diminution jamais enregistrée au Canada au cours d'une année.

A qui faut-il attribuer cet heureux résultat? Aux Canadiens en voie de devenir des conducteurs émérites? Aux provinces qui ont légiféré sur la vitesse permise dans les régions denses et sur le port obligatoire des ceintures de sécurité? Se pourrait-il que ces lois commencent à porter fruit et à confirmer les dires des experts en sécurité?

On ne saurait le dire exactement puisque les statistiques province par province ne sont pas encore disponibles. Il est

évident cependant que l'Ontario et le Québec, provinces les plus peuplées au Canada, ont réalisé un progrès considérable en ce qui regarde le nombre d'accidents mortels de la route.

Nous voyageons donc davantage mais nous nous massacrons un peu moins!

Ce qui importe le plus, c'est de ne pas se laisser emporter par le succès réalisé en 1976, mais de l'envisager plutôt comme un début prometteur.

(Extrait de *La prévention au Canada.*)

Stocks de fruits et de légumes

Les stocks de fruits, congelés et en conserve, dans les entrepôts et les fabriques s'élevaient à 39,6 millions de livres, le 1^{er} août, contre 43,7 millions de livres l'année dernière. Les stocks détenus de légumes, congelés et saumurés, s'élevaient à 89,8 millions de livres (105,6 millions de livres en 1976).

La chronique des arts

Calixte Duguay: chansonnier, poète et musicien

Calixte Duguay est Acadien, et est très fier de sa nationalité; il est, en plus, poète et musicien. Né au Nouveau-Brunswick (sur l'île Lamèque, appelée plus tard Shippagan), il a vécu pendant des années face à la mer. On dit de Duguay que c'est le Gilles Vigneault de l'Acadie parce que, lui aussi, chante son pays, ses habitants, et ses légendes, et aussi l'amour, la difficulté d'être et le grand espoir de survie.

Les étapes décisives

Entre l'île Lamèque et Montréal, il y a pour Duguay plusieurs étapes décisives. Une maîtrise en français à l'Université Laval l'arrache à son Acadie pendant quatre ans. A cette époque, bien que découvrant la belle ville de Québec, Calixte Duguay a toujours hâte de rentrer chez lui. "Un Acadien, je crois que c'est indéracinable" dit-il. Il y a aussi une scolarité de doctorat pendant deux ans...puis Duguay bifurque vers la chanson, commençant à s'y intéresser d'une façon scientifique. Une bourse lui permet de passer une année en France, d'y étudier, d'y connaître Brassens et les autres grands de la chanson.

Il se rend à Québec à l'automne de 1974. C'est alors le Festival de Granby: Duguay s'y présente et remporte le quart de finale. Ce fut un grand événement pour lui et pour les Acadiens aussi.

Il rêvait d'une chanson parfaite

Sa chanson la plus connue, peut-être la plus belle, se nomme *Les Aboiteaux*. Vous savez ce que sont les aboiteaux? C'est une invention purement acadienne: sur un terrain marécageux où la terre se cultive difficilement, on a bâti un système de digués absolument génial et assez solide pour durer deux siècles! C'est ce qui a inspiré Duguay qui rêvait depuis toujours d'écrire une chanson parfaite, c'est-à-dire, une bonne chanson, quelque chose qui harmonise merveilleusement les mots et les sons, peut-être, finalement, quelque chose qui accroche le coeur et le corps. *Les Aboiteaux*, chanson acadienne pure laine, constitue une oeuvre quasiment parfaite. En plus, c'est aussi le titre d'un 33 toûrs sorti à l'été. Produit par Duguay lui-même, ce disque rassemble des chansons nouvelles et d'autres plus anciennes.

En plus d'être auteur, compositeur,



directeur musical, Duguay est devenu animateur d'une émission de variétés acadiennes. Treize de ses émissions furent présentées à Radio-Canada, Montréal.

Il fabrique son premier violon

D'où vient ce désir d'unir des mots et des sons, de raconter des histoires courtes, des situations? Pour Calixte Duguay, le goût pour la musique remonte à l'enfance. "Chez nous, dit-il, on avait un vieil harmonium et une guitare. Moi, j'ai appris à jouer du violon d'un voisin qui venait en jouer chez nous, parfois." Un de ses frères aînés ayant acheté l'encyclopédie Grolier, Duguay dévore les quatorze volumes. Or, dans ces pages, on montrait aux jeunes comment bricoler puis, comment faire un violon à partir d'une boîte à cigares. — "C'était un violon à une corde, dit-il, mais mon frère et moi l'avons perfectionné: on a fait un violon à trois cordes! On a creusé de chaque côté, fait des "S", posé un manche, installé trois vieilles cordes de guitare avec les clés. Ensuite on est allé dans la grange puis on a arraché du crin au cheval, puis on a pris une branche recourbée et on a attaché ça et on a fait un archet. On avait de la résine...voilà! J'ai appris à jouer du violon là-dessus."

Nous connaissons maintenant Calixte Duguay, le poète qui nous présente un merveilleux recueil de poésie dans *Les Stigmates du silence*, le musicien qui a fait

la musique de documentaires et de longs métrages pour l'ONF, le chansonnier qui nous offre *Les Aboiteaux*, l'écrivain qui mijote une pièce de théâtre, le bricoleur qui fabrique son violon et rafistole un vieux piano mécanique.

~ ~ ~

Le Canada représenté à la Biennale de Paris

Trois artistes de l'Ontario représentent le Canada à la Biennale de Paris qui durera jusqu'au 30 octobre. Il s'agit de Leslie Reid, qui expose quatre toiles non figuratives aux harmonies pastel, et des deux frères Royden et David Rabinovitch qui présentent chacun une sculpture. L'une est un carré métallique, l'autre une sorte de fontaine à quatre pieds, en métal.

La Biennale, créée en 1959, vise à faire connaître les jeunes créateurs de toutes nationalités. En 1977, elle réunit une centaine de jeunes artistes venus d'une quarantaine de pays.

Le vidéo a également sa place à la Biennale. Cinq pays y ont participé dont le Canada qui a présenté une production de General Idea, de Toronto, intitulée *General Idea's Pilot*, film en couleurs et d'une durée de trente minutes.

En complément à la Biennale, qui se tient au Musée d'art moderne, le Centre culturel canadien présente une exposition réunissant huit jeunes artistes du Canada, dont Leslie Reid.

Toujours dans le domaine des arts plastiques, a eu lieu, du 16 juin au 1^{er} août à la Fondation nationale des arts plastiques une rétrospective couvrant les Biennales de 1959 à 1977. Le Canada y était représenté par le peintre Guido Molinari.

~ ~ ~

Chorégraphie d'après une oeuvre de Marie-Claire Blais

Le Ballet national du Canada présentait récemment, en première, une chorégraphie de Ann Ditchburn intitulée *Mad Shadows*, d'après le roman de la romancière Marie-Claire Blais, *La belle et la bête*. La musique est du compositeur québécois André Gagnon. Créée l'an dernier à Toronto, cette oeuvre a été également présentée à New York au cours de la tournée qu'y a effectuée la troupe et qui lui a valu un accueil chaleureux.

C'est déjà l'hiver! ...



Le 3 octobre une tempête de neige a privé d'électricité les habitants du comté de Peace River en Alberta. A certains endroits, il est tombé jusqu'à 20 cm de neige, et les routes ont été bloquées rendant impossible, lundi matin, le passage des autobus d'écoliers.

L'enseignement du français en Colombie-Britannique

En septembre 1978, la Colombie-Britannique devrait avoir un programme d'études en langue française pour les écoles élémentaires. Ce programme est en préparation et les districts scolaires vont participer à son élaboration. Le ministère encourage aussi les systèmes scolaires à créer des programmes d'immersion de langue française pour les étudiants des écoles secondaires. Le ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique a déclaré: "La politique de notre gouvernement est de permettre aux parents de choisir, pour l'enseignement de leurs enfants, l'une ou l'autre des deux langues officielles, quelle que soit leur origine linguistique".

Hebdo Canada est publié par la Direction des services d'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiero de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.

Signature du plan d'urgence canado-américain contre la pollution dans la mer de Beaufort

Le ministère des Affaires extérieures et le ministère des Transports annoncent conjointement la signature d'une nouvelle annexe au plan d'urgence canado-américain pour la lutte contre la pollution des eaux. Cette annexe élargit le champ d'application du plan qui avait fait l'objet d'un accord canado-américain en 1974 au sujet des eaux de la mer de Beaufort, au large de la côte arctique du Canada et des États-Unis. A l'origine, le plan ne concernait que les Grands lacs et les eaux limitrophes des côtes est et ouest du Canada et des États-Unis.

Le plan et l'annexe ont pour objet la mise sur pied de mécanismes pour déceler et signaler les incidents étant causes de pollution des eaux dans la mer de Beaufort, et la mise en place de moyens pour circonscrire les déversements d'hydrocarbures et, le cas échéant, en assurer le nettoyage. Le pays ayant juridiction sur l'endroit du déversement doit assumer les coûts de l'opération de nettoyage. Le plan prévoit que chaque partie peut se servir de l'équipement de l'autre, si les circonstances l'exigent, et il couvre tous les déversements d'hydrocarbures et de substances nocives dans la mer de Beaufort, qu'ils soient dus à des activités de forage ou de transport.

Nouvelles brèves

Dans la préparation du programme national d'assurance-santé, les États-Unis se guideront sur le programme d'assurances de soins médicaux en vigueur au Canada. C'est ce qu'a déclaré récemment M. Joseph Califano Jr., secrétaire américain à la Santé, à l'Éducation et au Bien-Être. M. Califano pense que le programme universel d'assurance médicale et hospitalière du Canada a vingt ans d'avance sur le système américain d'assurances, lequel est réservé aux personnes âgées, aux handicapés et, dans certains cas, aux personnes défavorisées.

Le directeur du Musée d'art moderne de Ljubljana (Yougoslavie), M. Zoran Krziznik, a effectué une visite au Canada du 1^{er} au 12 août, à l'invitation du ministère des Affaires extérieures. Il a été l'un des membres du jury à la Biennale de gravures de Burnaby (C.-B.).

Le 4 octobre, pour la première fois, le public a pu assister à une répétition de l'Orchestre du Centre national des Arts, à Ottawa. Un public d'environ 600 personnes, dont des mères de famille avec leurs bébés, ont entendu pendant deux heures et demie, l'orchestre qui répétait sous la direction du chef d'orchestre Mario Bernardi. Le pianiste américain Lorin Hollander a été la grande attraction de ce "spectacle" qui fut suivi par une période de questions.

Ken Dryden, le célèbre gardien de but des Canadiens de Montréal, a participé à la production de la nouvelle pièce de théâtre de Rick Salutin qui sera présentée au Toronto Workshop Theatre à partir du 20 octobre. Le titre? *Les Canadiens*. La pièce traite du rôle historique que l'équipe a joué au Québec mais elle fait aussi ressortir toutes les significations différentes qu'a l'équipe pour chacun. Il y a quelques années Maurice Podbrey, directeur du théâtre Le Centaure à Montréal, avait demandé à Ken Dryden s'il accepterait d'aider à créer une pièce sur l'équipe de hockey de Montréal. Dryden ayant accepté, il s'est mis au travail avec le dramaturge Rick Salutin. La pièce a été présentée à Montréal au début de l'année.

Le ministre des Pêches et de l'Environnement, M. Roméo LeBlanc, a été l'invité du gouvernement polonais du 1^{er} au 5 octobre. Durant son séjour en Pologne il a visité plusieurs établissements piscicoles tout en s'entretenant avec les autorités des relations canado-polonaises en matière de pêche et de questions économiques et commerciales connexes. Le ministre s'est arrêté brièvement à Bruxelles et s'est aussi rendu à Moscou.

Dix-huit étudiants de l'École d'architecture de l'Université Laval, Québec, sont partis le 1^{er} septembre dernier en Turquie où ils étudieront pendant tout le premier trimestre. Durant leurs temps libres, ils feront connaître le Québec aux Turcs au moyen de films, de musique, et de publications. Cette expérience nouvelle est une initiative de l'Université.

Au cours de sa réunion de septembre, le Conseil des Arts du Canada a autorisé la création d'un réseau de bureaux régionaux, qui sera établi par étapes pour desservir le Québec, l'Ontario, les Prairies, la Colombie-Britannique et le Nord. Un bureau régional existe déjà dans les provinces de l'Atlantique.